

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - M. TARY C. --M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - M. CLEMENCELLE C. - Mme DEVOILLE R. - Mme FIEUTELOT C. - Mme FOLLEY B. - M. PERNOT M.

Absents excusés : Mme HAAZ ML. (pouvoir à R. DEVOILLE) - Mme LAMAY L. - Mme PORTA L. - Mr VALLI P. - M. CREUSOT JP.

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT
Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

En premier lieu, le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues en Mairie en décembre 2019 et plus particulièrement de la rencontre avec les services de la DDT et de la DIR'Est au sujet de la diminution de la vitesse au niveau de l'échangeur RN19-RN57.

Avec l'assistance de Messieurs TARY et JAVAUX, il rend compte de l'état d'avancement des travaux en cours :

- Réfection des trottoirs Avenue de l'Ancienne Mairie par la Société ROGER MARTIN de décembre 2019 à janvier 2020,
- Pose des lampadaires en janvier 2020,
- Achèvement du mur anti-bruit le long de la RN 19 en janvier 2020,
- Raccordement du lotissement du Sabot à la fibre optique prévu fin janvier 2020.

II Communauté d'Agglomération de Vesoul

✦ Rapport d'activités 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 des services de la CAV retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et l'utilisation des crédits engagés par ce dernier dans chaque commune de l'agglomération.

✦ Transfert de la compétence EAU

Dans le cadre du transfert de la compétence EAU à la Communauté d'Agglomération de Vesoul intervenu le 1^{er} janvier 2020, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions de moyens et de financement ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des équipements de la Commune de Frotey-lès-Vesoul.

Vote : 10 pour

III CDG 70 : Convention du service de missions temporaires 2020-2022

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire et autorise ce dernier à signer cette convention avec le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ainsi que les documents y afférents.

Vote : 9 pour (Mr Pernot ne participe pas au vote)

IV Ouvertures dominicales 2020

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2020 à savoir cinq ouvertures dominicales aux dates suivantes :

Dimanche 19 janvier 2020

Dimanche 15 mars 2020

Dimanche 19 avril 2020

Dimanche 14 juin 2020

Dimanche 11 octobre 2020

Vote : 10 pour

V Vente de pins noirs

Suite à l'abattage de pins noirs sur le site de la Réserve Naturelle du Sabot, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre le bois qui sera produit à la S.A.S. PESEUX Hervé sise Route de Verne à Autechaux (Doubs), au prix de 25 € la tonne pour un total de 15.460 tonnes estimées, soit un montant total de 386,50 €.

Vote : 10 pour

VI Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater avant le vote du budget primitif COMMUNE 2020, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vote : 10 pour

VII Budget communal

✦ Subvention au bénéfice du Budget Eau

Afin de permettre le mandatement de plusieurs factures dans le budget Eau, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 79 000 €.

Vote : 10 pour

✦ Subvention au bénéfice du Budget CCAS

Afin de permettre le mandatement de plusieurs factures dans le budget CCAS, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 000.00 €.

Vote : 10 pour

VIII Budgets Commune - Eau et CCAS - Décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de factures dans les budgets respectifs.

Vote : 10 pour

La séance est levée à 19 h 40.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 23 décembre 2019.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

